

Dossier de demande de résidence

La **Maison des auteurs** met à la disposition d'auteur·ice·s de narration graphique (bande dessinée, cinéma d'animation, multimédia), dont le projet a été accepté, ses locaux, équipements et services pour une durée de quelques mois à deux ans. Le comité d'agrément prendra en compte les possibilités de concrétisation du projet, sa qualité ainsi que l'intérêt ou l'innovation de la démarche présentée.

Les auteur·ice·s accepté·e·s en résidence disposeront d'un atelier individuel ou collectif et, sous certaines conditions, d'un logement individuel ou à partager avec un·e autre résident·e (électricité, gaz et eau à la charge des résidents, sauf indication contraire). La mise à disposition d'appartement ne pourra pas excéder un an. **Les animaux ne sont admis ni dans les ateliers ni dans les appartements.** En contrepartie du soutien de la Cité, une participation financière de 150 € par an (12,50 € par mois) sera demandée.

Au cours de sa résidence ou à son terme, l'auteur·ice pourra être amené·e à réaliser une présentation publique du projet pour lequel il·elle a reçu le soutien de la maison des auteurs. Le contenu et le mode de présentation seront arrêtés en amont et en concertation avec la direction de la Maison des auteurs.

Dossier de candidature

La résidence ne s'adresse pas à des étudiant·e·s mais à des personnes déjà engagées dans la vie professionnelle.

Nous vous remercions de nous fournir les renseignements suivants

1. une fiche auteur (ci-jointe) ainsi que le présent document daté et signé
2. un curriculum vitae, en joignant des exemples représentatifs de votre travail artistique
3. une lettre de motivation dans laquelle est mentionnée la durée de résidence souhaitée
4. une description précise du projet de 8000 signes maximum, complétée d'un résumé (synopsis) d'une dizaine de lignes. Le dossier comprendra également les documents graphiques se rapportant au projet, incluant **pour la bande dessinée** au moins trois planches consécutives finalisées du projet.
Pour les films d'animation, le dossier devra comporter un synopsis, une note d'intention, une ou deux séquences dialoguées, des visuels présentant l'univers du film et les personnages.

Les dossiers seront rédigés de préférence **en français**.

Les dossiers en langues anglaise et espagnole sont également acceptés. Il est cependant impératif de les adresser **au moins dix jours avant la date limite de dépôt** afin qu'ils soient traduits. La Maison des auteurs différera leur examen à la commission suivante si ce délai n'était pas respecté.

Date de remise des dossiers en français 10 février, 10 juin, 10 octobre

Date de remise des dossiers en anglais ou espagnol 1^{er} février, 1^{er} juin, 1^{er} octobre

L'ensemble du dossier doit nous être envoyé sous forme d'un seul fichier numérique (PDF) à
maisondesauteurs@citebd.org

Afin d'accompagner financièrement la résidence, des bourses peuvent être attribuées.

Informations : maisondesauteurs@citebd.org

Je déclare avoir pris connaissance de ces informations et je les accepte.

Date et signature

FICHE AUTEUR·ICE
(À JOINDRE À LA DEMANDE DE RESIDENCE)

Nom

Prénom

Adresse

N° tel.

Email

Date et lieu de naissance

Nationalité

Durée de résidence demandée

Dates de résidence (souhaitées)

Site Web / RS

Langues parlées et niveau (langue maternelle, avancé, débutant)

Français

Anglais

Espagnol

Autre